

RECRUTE pour AVRIL 2019

1 ou 2 CONSEILLER(S) de TERRITOIRE

URBANISME ARCHITECTURE PAYSAGE

Créé en 1979, le CAUE du Puy-de-Dôme est un organisme de sensibilisation, d'information, de conseil et de rencontres ouvert gratuitement à tous. Instauré par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 pour promouvoir la qualité du cadre de vie, il assure des missions de service public dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. Association Loi 1901 gérée par un conseil d'administration de manière autonome, le CAUE n'assure pas de

mission de maîtrise d'ouvrage ou de maîtrise d'œuvre et ne distribue pas de subvention.

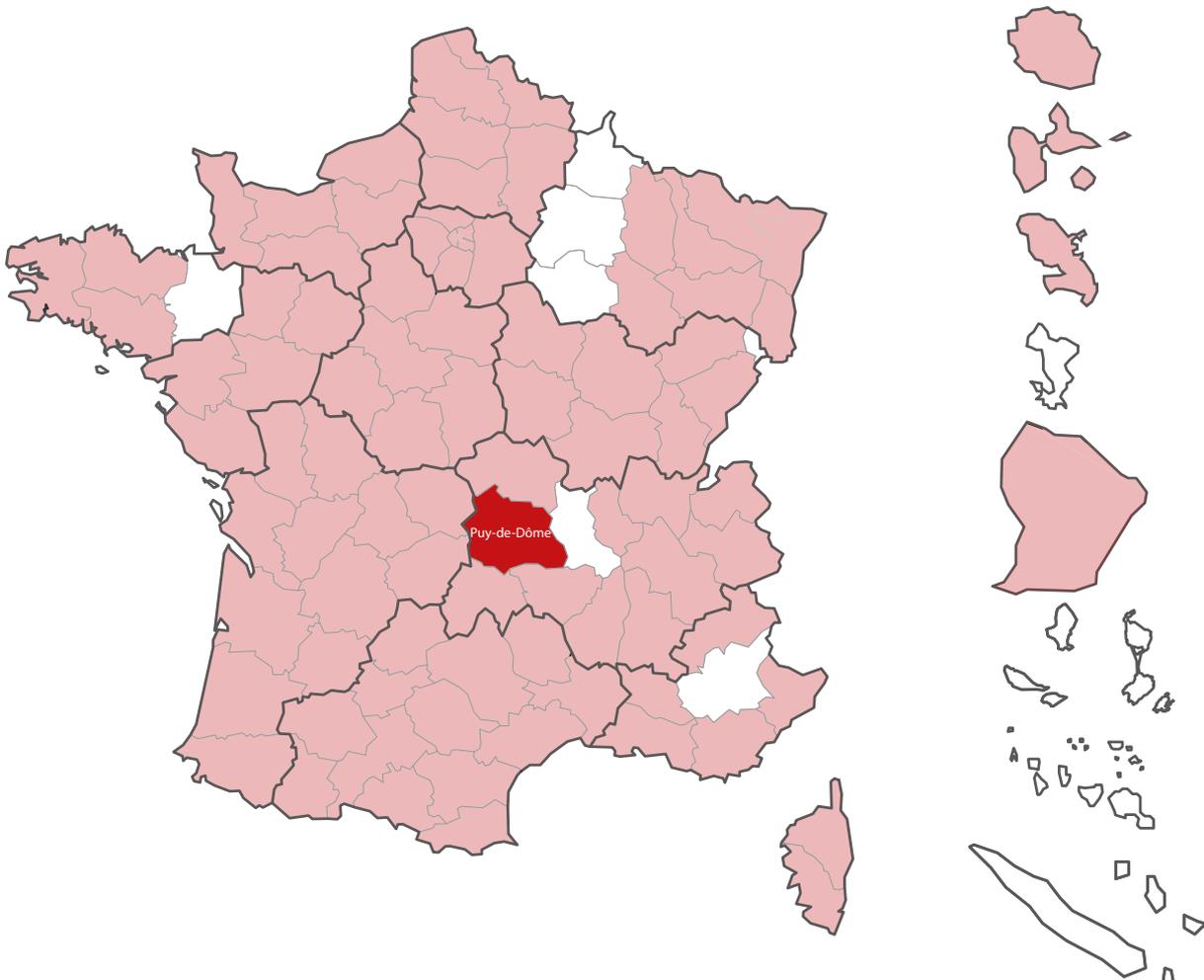
Le budget du CAUE provient :

- du produit d'un pourcentage de la part départementale de la taxe d'aménagement assise sur les surfaces déclarées des permis de construire, taxe dont le taux est voté par le Conseil départemental
- des cotisations de ses adhérents
- de quelques conventions signées avec ses partenaires pour des actions spécifiques.

Le CAUE est constitué d'une équipe d'une dizaine de salariés. Il est basé à Clermont-Ferrand dans la Maison de l'Habitat.

Le CAUE est membre actif de son union régionale (URCAUE) Auvergne-Rhône-Alpes et de sa fédération nationale (FNCAUE).

Dans ce contexte, le CAUE du Puy-de-Dôme recrute un CDI à temps plein ou deux CDI à temps partiel, pour **un ou deux postes de conseillers de territoire** compétents dans les disciplines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement.



Finalité

- Orienter et faciliter la concertation, en vue d'élaborer et mettre en œuvre une politique raisonnée d'urbanisme, d'environnement et d'aménagement du territoire.
- Apporter conseil et expertise sur les opérations de réhabilitation, de construction ou d'aménagement de l'espace ou du territoire en vue d'en assurer la cohérence.

Définition

Emploi partagé entre travail de réflexion et travail de terrain, hors de toute mission de maîtrise d'œuvre, le conseiller territorial est la personne ressource des **territoires d'Issoire et/ou du Sancy**, et de l'ensemble de l'équipe et/ou des stagiaires du CAUE.

Il met en œuvre des actions de sensibilisation, de vulgarisation et de coordination et réalise des diagnostics, des recommandations, des bilans des documents et opérations d'architecture et d'urbanisme.

Autonomie et responsabilité

Sous l'autorité du directeur, il dispose d'une autonomie professionnelle et d'une responsabilité pour les actions qu'il conduit.

Il est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de programmes d'actions et de leur évaluation dans le domaine du paysage rural ou urbain, de l'urbanisme environnemental et de l'architecture durable.

Il est l'interlocuteur des habitants, des maîtres d'œuvres, des collectivités et de leurs élus dans leurs projets d'aménagement et de construction.

Autonome, il veille à prendre en compte le caractère transversal et pluridisciplinaire des opérations sur lesquelles il travaille.

Profil

- Avec une formation d'architecte, urbaniste ou paysagiste ou équivalent, il bénéficie impérativement d'une expérience confirmée de plusieurs années en maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre.
- Sa capacité à intégrer les questions d'aménagement du territoire et de développement local, sa connaissance du droit de la construction et de l'urbanisme, des collectivités locales et territoriales, sa maîtrise des techniques de restauration du patrimoine et sa sensibilité à l'urbanisme durable lui permettront d'être rapidement opérationnel.
- Rigoureux et disponible, son sens du contact et de la diplomatie associé à sa capacité à fédérer et à travailler en équipe lui permettront de mener à bien ses missions.

Statut

- Poste de salarié du secteur privé à temps partiel à durée indéterminée avec période probatoire de six mois (base 24 heures en annualisation du temps de travail).
- Zone d'intervention à pourvoir sur les territoires sud du département (pays d'Issoire et/ou du Sancy), mais pouvant être adaptée avec l'équipe.
- Permis de conduire et véhicule personnel assuré indispensables.
- Impossibilité d'exercer à titre professionnel toute mission de maîtrise d'ouvrage ou maîtrise d'œuvre sur la totalité du territoire du département du Puy-de-Dôme.

*La notion de thème ou de territoire est purement indicative ; en effet, **le territoire d'intervention n'est pas figé** ; il pourra éventuellement être modifié ultérieurement en fonction de l'évolution des orientations ou des missions du CAUE.*

Activités

- Être le référent du CAUE pour l'ensemble des interlocuteurs d'une zone géographique.
- Proposer un programme annuel ou pluriannuel d'actions.
- Faciliter la mise en œuvre de programmes concertés avec les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, les organismes consulaires et les PNR des Volcans d'Auvergne et/ou du Livradois-Forez, avec lesquels le CAUE est partenaire des ateliers ruraux d'urbanisme.
- Conseiller les communes et les collectivités, seul ou avec d'autres intervenants, dans la réalisation ou la réhabilitation d'espaces et de bâtiments publics, en veillant à la pérennité du patrimoine et du territoire, notamment au moment du montage des opérations ou dans l'aide à l'élaboration des cahiers des charges.
- Assister les collectivités dans la conception et le suivi de programmes locaux de l'habitat.
- Formuler des recommandations et fournir des contributions sur des opérations de construction (écoquartiers, lotissements, ZAC, ...), d'aménagement du territoire et d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme (SCOT, PLU PLUi, SPR),
- Assister le maître d'ouvrage d'espaces et d'infrastructures publics et coordonner l'intervention des professionnels.
- Informer, sensibiliser et former les habitants, les élus, les artisans, ... locaux.
- Monter des programmes éducatifs ou pédagogiques avec les enseignants, les scolaires ou les lycéens.
- Animer des opérations sur le territoire (journées du patrimoine, rendez-vous des jardins, façades, concours, ...).
- Fournir des conseils aux particuliers ou aux entreprises dans le cadre de constructions neuves ou de réhabilitation.
- Rédiger des articles et concevoir, en collaboration avec la chargée de communication, des plaquettes d'information ou de vulgarisation.
- Encadrer des stagiaires ou des étudiants.

Savoir-faire techniques et relationnels

- Capacité à travailler en équipe en externe (élus, partenaires, ...), et en interne (autres conseillers, administratifs, stagiaires, ...).
- Capacité d'écoute et de communication, de collaboration et d'argumentation en particulier avec les services et institutions concernés (Conseil Départemental, Conseil Régional, PNRVA, PNRLF, UDAP, DDT, DRAC, DREAL, CGET, Ordre, ENSACF, ...).
- Capacité à fédérer des partenaires autour de projets communs.
- Capacité à coordonner et à arbitrer le travail de différents partenaires.
- Capacité à dessiner et à prendre la parole.
- Capacité à l'animation de groupes et à la conduite de réunions.
- Qualités et aptitudes de diplomatie de rigueur et d'organisation.
- Capacités de conviction.
- Qualité d'expression écrite et orale.
- Capacité à comprendre les identités locales tout en faisant preuve de créativité et de modernité.
- Maîtrise des procédures d'urbanisme, d'environnement, d'aménagement et des règles des marchés publics.
- Capacité à l'élaboration et la mise en œuvre de projet dans ses différentes étapes : réalisation de diagnostic, élaboration de cahier des charges, définition d'objectifs et de moyens, mise en œuvre et animation, suivi des prestations, bilan et évaluation.
- Capacité à faire face aux nombreuses sollicitations et à définir des priorités d'action.
- Qualités et aptitudes de rigueur et d'organisation.
- Connaissance du fonctionnement des collectivités, des établissements publics de coopération intercommunale, des services de l'Etat, des organismes de conseil et des bureaux d'études publics et privés intervenant dans le domaine de l'urbanisme et de l'environnement.
- Connaissance en techniques du patrimoine et règles de construction.

Rémunération

- Salaire brut mensuel sur la base de la convention collective nationale des CAUE (CCNCAUE niveau IV).
- Prime de fin d'année.
- Tickets-restaurant.
- Remboursement des frais de déplacement depuis la base CAUE de Clermont-Ferrand.
- Mutuelle entreprise
- Ancienneté 1% par an limitée à 20 ans.

Délai

Poste à pourvoir pour avril 2019

En comparaison, types d'emplois proches

Architecte, urbaniste ou paysagiste au sein d'une collectivité territoriale, d'un EPCI, d'un PNR, d'un conservatoire ou d'un CPIE.

Renseignements complémentaires

Michel ASTIER, directeur

Candidature

- Lettre de motivation manuscrite.
- Curriculum vitæ et/ou cahier de références
- Envoi à adresser pour le 05 mars 2019 à :

Monsieur le Président
du CAUE du Puy-de-Dôme
129 avenue de la République
63100 CLERMONT-FERRAND
téléphone : 04 73 42 21 20
mél : contact@caue63.com

Les personnes retenues lors d'une première sélection seront auditionnées en semaine 12 (un appel téléphonique et une convocation seront adressés aux personnes concernées).

